

La Revue Canadienne publie un Album littéraire et musical, paraissant tous les mois, par livraisons de 32 pages de matières littéraires et 4 pages de musique. Les douze livraisons de l'année contiennent la matière de 10 volumes ordinaires.

ON S'ABONNE :

À Montréal, AUX BUREAUX No. 15, RUE ST. VINCENT.

À Québec, CHEZ M. F. X. JULIEN,

MAISON DE LA CORPORATION.

La Revue Canadienne,

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL, ET COMMERCIAL.

LOUIS. O. LE TOURNEUX, RÉDACTEUR EN CHEF.

Education.

Industrie.

Progrès.

ADRESSE AUX ELECTEURS

DES

Comtes de Huntingdon

ET DE

SAINT MAURICE.

MESSIEURS DU COMTÉ DE SAINT MAURICE.

Il ne peut rien y avoir de plus consolant pour le patriote, après une absence forcée de huit ans, loin du pays de sa naissance, que de s'y voir au jour du retour l'objet d'une bienveillance aussi inaltérable, d'une confiance aussi inaltérée, que celle dont m'honore mes compatriotes, et dont spontanément vous donnez une preuve aussi éclatante que celle qui résulte de la demande que vous me faites de la part du Comté de Saint-Maurice, de vouloir le représenter dans le prochain parlement.

Des calamités épouvantables ont inondé le pays; la minorité victorieuse et vindicative l'a puni mille fois au delà de ce que permettait la loi; la dictature téméraire de lord Durham, condamna à l'exil et à l'expatriation des accusés non entendus, et il le fit sous des formes et des conditions tellement arbitraires qu'en Angleterre même, où il n'y avait pas un de ses hommes d'état qui fut plus populaire que lui, avant cet inexplicable écart, un cri universel de surprise accueillit ses ordonnances. Des plus mauvais jours encore succédèrent à ceux-là. Un seul parti pouvait parler, il l'abolissait.

La défense la plus modeste de l'homme le plus innocent le condamnait au baillon et à la prison. Les persécuteurs furent-ils plus heureux que les victimes? Qui sur la terre peut lire dans le secret des consciences?

Tous vos patriotes les plus éminents, morts et vivants, déportés ou présents; furent pendant une longue suite d'années, indignement calomniés: mais le mensonge fit grandir votre confiance en eux, et les maux qu'ils ont soufferts vous les ont rendus plus chers. Eh! que leur importe ce que l'on dira et ce que l'on pensera d'eux dans l'Angleterre, illuminée par des diatribes d'une presse locale pensionnée et passionnée: leur mission était pour vous, comme elle leur venait de vous. Votre approbation consacra leurs noms, la où ils souhaitaient que leur mémoire soit chère et respectée.

De tous ceux que la passion de nos adversaires a déchirés, personne n'a eut meilleur part que moi à leurs furibondes déclamations. Je n'étais ni plus ni moins fautif, ni plus ni moins méritant qu'un grand nombre de mes collègues, mais leur bienveillante indulgence m'ayant longtemps et souvent porté à la charge la plus honorable du pays, la présidence par voie d'élection sur l'élite du pays, j'étais plus que d'autres en évidence aux regards des amis et des ennemis politiques. D'ennemis individuels je n'en eus pas beaucoup, je pense, car volontairement, je ne fis jamais de mal ni ne donnai d'offense à aucun individu comme tel. Mais leur animosité n'est plus virulente surtout chez les hommes qui ont plus d'estomac que de tête, que celle qui résulte des divergences politiques, et j'avais marché jusqu'aux antipodes de la station où la plupart des torques ont pris racine. J'avais parcouru cette demi-circonférence de notre monde politique en bonne et grande compagnie. A nous tous les insultes et les violences n'ont pas été épargnées. Mais la récompense est plus grande encore que ne fut la violence. Le peuple a réélu partout où il ont consenti à l'être, les pros crits proclamés. C'est ainsi que le peuple a répondu aux chants de triomphe de ses oppresseurs.

Depuis mon retour j'ai dit, quand quelques fois l'on m'a parlé de retourner à la vie publique, qu'à mon âge, après mes services passés, après de longues et pénibles agitations et trente années de travail et d'anxiétés, je croyais avoir droit à ma retraite; et que c'était le tour d'une plus jeune génération de continuer l'œuvre commencée; que la patrie avait bien droit en tout temps aux services de ses enfants, mais qu'elle devait également le fardeau; que d'autres pouvaient faire aussi bien que moi, puisque grâce au zèle des fondateurs de nos beaux collèges, l'éducation était plus générale et plus forte aujourd'hui qu'elle ne l'était lorsque je suis entré dans la carrière qu'une jeunesse instruite et patriotique doit parcourir à son tour. Malgré ces protestations sincères les deux Comtés ruraux les plus populeux des Districts de Montréal et des Trois-Rivières veulent m'appeler à l'honneur de les représenter. Oh! les Canadiens sont reconnaissants du bien que l'on a voulu, et que l'on n'a pas pu leur procurer, à ce degré qu'ils ont droit, et qu'ils auront les services à tout risque de ceux à qui ils en demanderont. Il n'est permis à personne qui sait apprécier le caractère d'un peuple aussi vertueux et aussi souffrant, de ne pas lui céder, si l'on n'a que des considérations personnelles à lui opposer. Aussi ce n'est pas sur mon amour du repos que je m'appuie pour dire aux électeurs de ces deux grands comtés que je souhaite de ne pas entrer au parlement. Je ne le fais que d'après les considérations d'un ordre public que je vous expose au long, et dont je vous laisse les juges.

MESSIEURS DU COMTE DE HUNTINGDON.

Quand une députation d'hommes influents du comté de Huntingdon, le premier en population du pays, et qui n'est le second d'aucun autre, en lumières, en richesse agricole et industrielle, mais surtout en dévouement patriotique, en sacrifices faits, en souffrances éprouvées, en dévastations souffertes autant que quelque autre partie que ce soit de la province, à cause de son dévouement patriotique, viennent à l'occasion des premières élections qui se font depuis mon retour au sein de la patrie, après huit ans d'absence sur la terre étrangère, me prier d'accepter la candidature à l'honneur de les représenter en parlement: lorsque sur les objections que je leur oppose, ils répondent, non seulement par des raisonnements, mais qu'ils en appellent aux souvenirs et aux sentimens les plus touchants, et que quelques-uns d'eux me disent: pour la sainte cause de la patrie, nous avons souffert en commun, nous dans nos familles, comme vous, dans la vôtre, nous dans nos personnes comme vous dans la vôtre; nous sommes revenus de l'exil et de la déportation dans les colonies pénales, où nous avons été mal traités; vous, vous avez pu échapper à la vengeance de nos persécuteurs, et le savoir, fut pour nous une consolation dans nos souffrances; vous, vous avez trouvé un asile protecteur au temps de l'orage, dans la terre classique de la liberté, l'heureux pays qui nous avoisine, la glorieuse et puissante confédération des Etats-Unis, puis ensuite dans la terre hospitalière, polie, savante d'où sont sortis nos ancêtres, dans la belle France, l'institutrice, depuis longtemps, des peuples européens qui veulent à sa suite avancer dans la voie de la liberté et du progrès, dans la voie de la plus haute civilisation; au nom de nos épreuves passées, comme hommes qui n'avaient perdu aucune de nos convictions, qui n'abjurons rien de notre passé, qui croyons que vous n'avez pas plus changé que nous, nous vous prions instamment de consentir à nous représenter; nous connaissons assez le comté pour pouvoir vous assurer que nous exprimons ses vœux presque unanimes et que nous y porterons la joie si nous y portons votre acceptation: leur donner un refus qui serait basé sur des considérations personnelles, sur l'amour du repos, après de longues années d'agitation, serait une honte et une lâcheté dont je ne serai pas coupable. Si je le donne, ce refus, ce ne sera que d'après la considération du plus grand bien qui peut résulter ou de mon élection ou de ma retraite. J'incline à croire que ce dernier parti, je ne dis pas pour toujours, mais pour le moment actuel, est le plus convenable. Je dois à votre bienveillante démarche, je dois à mon passé, de ne pas me retirer sans de puissantes raisons; je me vois forcé par votre insistance de les rendre publiques et de vous en laisser les juges.

Comment cette confiance dont vous m'honorez s'est-elle formée chez vous? Ce ne peut être que par l'observation de ce qu'ont été trente années de ma vie publique; une lutte presque incessante, énergique mais consciencieuse, contre un gouvernement mauvais; mais bien moins coupable alors, qu'il ne l'est devenu depuis.

Ce gouvernement mauvais, n'est pas à mon avis celui des Murray, Haldimand, Craig, Dalhousie, Colborne, Thompson et autres, sous lesquels nos pères et nous avons successivement souffert; c'est celui de l'Angleterre qui a choisi, approuvé, récompensé ces hommes à la suite des actes d'arbitraire et de violence qu'ils ont exercés contre la colonie, d'où il est naturel de conclure, qu'ils ont été dociles à se conformer à leurs instructions: C'est celui de l'Angleterre qui censura les Prévoist, Sherbrook, Kempt et Bagot, qui crurent pouvoir faire un peu fléchir la rigueur de leurs instructions, au désir d'être modérément justes pour nous.

Qu'il fut mauvais n'est plus une question controvertible. Le problème d'abord résolu par les plaintes des populations, l'a été dans le même sens par les dénunciations pleines d'amertume autant que de vérité qu'ont fulminé contre le système dont nous nous plaignons, les représentants de la royauté. Le rapport de lord Durham, les correspondances de lord Sydenham, dans ces parties où ils examinent la conduite et les prétentions opposées de l'exécutif et de la représentation dans les deux Canadas, comportent une réprobation contre toutes les administrations subséquentes à l'introduction du système représentatif aussi formelle qu'en aient jamais exprimé les patriotes les plus ardents. C'est lord Sydenham qui dit: "Quand je regarde à ce qu'ont été le gouvernement et l'administration de la province, mon seul étonnement est qu'ils aient été endurés si longtemps. Quant à moi, je sais que quelque fort que soit mon antipathie pour les institutions et la domination Yankees, je n'aurais jamais combattu contre elles, ce qu'ont fait des milliers de pauvres diables, que les familles en pouvoir (le family compact) ne laisse pas que d'appeler rebelles, si ce n'avait été qu'en vue de conserver un gouvernement tel qu'ils l'avaient." L'écrivain ennobli, partial à l'ordre aristocratique qui l'a comblé de biens et d'honneurs, hostile et préjugé contre les sages institutions des Etats-Unis, les plus par-

faites dont ait jusqu'à présent été dotée l'humanité, dit donc avec plus d'autorité qu'aucun colon ne l'avait jamais fait, que le gouvernement attaqué ne méritait pas d'être défendu. Y a-t-il une grande différence entre le gouvernement qui attaqué ne mérite pas qu'on prenne les armes pour le défendre, et celui qui mérite qu'on les prenne pour le renverser? L'écrivain en question n'a pas cherché à établir une telle distinction; l'eût-il essayée, elle serait sans doute si exigüe et si subtile qu'elle échapperait à l'observation de beaucoup de bons esprits.

Nous avons vécu sous un régime déplorable, c'est surabondamment admis et prouvé. C'est à ceux qui ne peuvent plus se dégager des conséquences qui découlent de leurs admissions, à démontrer que l'ordre nouveau est meilleur que l'ancien, que les réformes qu'ils ont indiquées étaient sincères et suffisantes, que le gouvernement responsable tel qu'il a fonctionné, n'a pas été un mot jeté au hasard, une vaine théorie nullifiée par la pratique et par les explications des lord Russell, Sydenham et Metcalfe; que l'acte d'Union accompagné de cette concession a été donné pour que l'influence populaire se fit efficacement respecter par les gouverneurs. Moi je ne crois à rien de tout cela. Si je croyais à des dispositions libérales chez les hommes qui ont passé l'acte d'Union des Canadas, je pourrais être tenté d'accéder à votre demande de rentrer dans la vie publique, malgré la fatigue, les dégoûts, les persécutions qu'y ont éprouvés, tous les représentants qui ont défendu avec intégrité vos droits et vos intérêts, parce qu'alors j'admettrais qu'ils permettraient au parlement provincial une législation conforme à vos vœux, conforme à la grande voix de la majorité, et que la perspective de pouvoir aider à faire du bien au cher pays de notre naissance, l'emporterait sur l'éloignement que doit avoir tout homme qui n'a d'autre ambition que celle du bien public, à assumer la responsabilité morale qui pèse sur ceux des représentants coloniaux qui avec de l'influence pour faire goûter leurs opinions, aiment leur patrie de naissance ou d'adoption et ses libertés, plus qu'ils n'aiment une métropole éloignée, avec ses monopoles, ses privilèges et ses partialités.

Lord Russell qui a fait passer l'acte d'Union ne l'a pas fait pour nous donner un meilleur gouvernement que celui qu'il supprimait. Ce n'était pas par une iniquité aussi patente que l'on voulait préparer un avenir de justice, de conciliation et de contentement. Les documents officiels placés sous ses yeux et surchargeant les tables du parlement, établissaient que dans le Bas-Canada, la proportion de ceux qui repoussaient ce projet étaient de neuf contre un. L'acte ne nous est pas moins imposé par la coercition. Un aussi flagrant mépris pour les sentimens connus et exprimés des populations, est le renversement des premiers principes de toute morale politique, il déclare nuls et dérisoires les mots droits des colonies, aux jours de leur faiblesse. Dans ces provinces et hors de ces provinces, il n'est pas un colon qui s'il se respecte et sa dignité d'homme et de citoyen, ne sente qu'il est lésé, que toute son existence sociale est dégradée, quand elle dépend d'une législation transatlantique, sourde aux représentations presque unanimes des parties intéressées établies en Amérique; pas un qui ne dut s'afficher comme un mécontent aussi longtemps que subsiste cette inique agression. S'il faut obéir à une mauvaise loi pour n'être pas puni, du moins ne faut-il pas aimer l'autorité qu'impose, ni garder un honteux silence. Il faut dire et faire tout ce qui est légalement possible pour la faire abroger.

Avant l'acte d'Union, il y avait une opinion publique forte. Des élections générales ne donnaient jamais d'inquiétude sur leur résultat. Le parti populaire était assuré de sortir de chacune d'elles mieux uni et plus nombreux. L'attitude pleine de fierté que conservait la représentation vis-à-vis de l'exécutif et l'indépendance des débats parlementaires, préparait les populations non seulement de cette province mais aussi celles des provinces voisines, à entrevoir dans un avenir indéterminé mais certain, le jour de pleine liberté qui lui succéderait sur chaque portion du continent Américain.

Avant que les chartes de ces colonies eussent été déchirées par la puissance des bayonnettes et par l'intervention du parlement d'outre mer contre ceux des Canadas, le peuple y était fort, représenté en dernier lieu, dans l'une des provinces par quatre-vingt-huit représentants, dans l'autre par soixante et quelques: Si l'on avait honnêtement voulu avec l'acte d'union, concéder en vérité le gouvernement responsable, l'on eût respecté des droits acquis, laissé à chaque province sa représentation, trop nombreuse alors pour être facilement intimidée ou achetée. Mais la réduction du nombre, mais l'arrangement artificiel et artificiel de la représentation, prouve à quiconque ne veut pas fermer les yeux à la lumière ni son entendement à l'évidence, quel a été le machiavélisme des ministres qui en concédant en théorie le pouvoir aux représentants, se ménageaient des ressources pour que les gouverneurs leurs agents, eussent des chances de corrompre à sa source partie de la représentation dans les sept petits bourgs ou villes du Haut-Canada, et dans plusieurs comtés de la Province

Unie où une très faible population de colons nouveaux venus, débiteurs de la couronne, n'ayant pas encore d'affection locale, sont tout prédisposés à soutenir aveuglément les prétentions de chaque gouverneur quelles qu'elles soient et faisant naître chez ceux-ci le désir de gouverner personnellement ou avec quelques affidés secrets et irresponsables, désir qui n'eût pu naître, si le seul système rationnel, de proportionner après chaque recensement la représentation à la population, avait été établi.

Mais, objectera-t-on, pourquoi demander ce qui sera refusé. Pourquoi? parce que la demande est juste. Pourquoi? parce qu'elle sera refusée, et qu'un tel refus prolongé, constatera la mauvaise foi avec laquelle a été concédé le gouvernement responsable, qui comporte s'il n'est pas une leurre et une déception, que l'Angleterre a renoncé à toute intervention subséquente dans notre législation, qu'elle n'a aucune prédilection ni aucune antipathie, pour quelque système politique, que ce soit que voudront se donner les majorités, dans toutes celles de ses colonies auxquelles elle a fait cette concession.

Tout ce que j'ai demandé en chaire en 1836 avec une si vaste majorité de mes collègues, appuyés que nous étions par une égale proportion dans la masse du peuple, je le redemande en 1847, et crois qu'il n'y a pas de contentement possible aussi longtemps que l'on n'aura pas satisfait à ces justes réclamations. Quelques unes d'elles voulaient un contrôle absolu par la représentation sur chaque obole prélevée dans la province. C'était de tous les droits appartenant aux colonies le plus solidement établi par les autorités des légistes comme pour l'histoire coloniale. L'union l'a ravi. Pourquoi donc tant tarder à se plaindre de l'union? L'on voulait pour le même corps un contrôle efficace sur tous les fonctionnaires publics par l'établissement d'un tribunal indépendant qui put les juger, les punir, les distribuer, dans tous les cas d'incapacité, d'abus de pouvoirs, de prévarications prouvées contre quelques uns d'eux. Pour que la même autorité qui aurait choisi avec partialité un fonctionnaire accusé ne pût avec partialité lui choisir ses juges, l'on voulait qu'ils fussent élus. — Promulguer l'immobilité des juges sans par le même acte créer un tribunal compétent à les punir dans des cas prouvés d'inconduite, c'est avoir été au pays, la dernière, la faible, l'insuffisante protection que lui laissait le droit de l'exécutif de les déplacer quand l'excès de leur torts aurait été suffisamment établi par les représentants. Dans l'élection de la seconde chambre qui aurait constitué ce tribunal, se trouvait aussi un principe d'accord avec celle des représentants, qui aurait fait cesser le scandale perpétuel que donnait l'antagonisme systématique qui a constamment existé entre celle qui était nommée par et pour le pays, et celle qui était nommée par et pour l'Angleterre, à qui seul revient l'honneur ou la honte de ce qu'ont été les conseils législatifs.

Ces avantages et bien d'autres qui sont indispensables au bien être des sociétés, tel que l'indépendance des shérifs pour assurer celle des jurés, n'ont pas été plus facilement obtenus après qu'avant l'union et l'octroi prétendu du gouvernement responsable, certes je n'en suis pas surpris et n'en fait reproche à personne. L'Angleterre ne veut pas encore nous les donner, et le pays est garnisonné pour qu'il ne les prenne pas. Mais s'ils ne sont jamais demandés ils ne seront jamais offerts. Il faut les conquérir par un, deux, trois refus, jusqu'à ce qu'on rougisse la base de refuser si longtemps justice ici. Les corps ne sont respectés qu'autant qu'ils sont constants et persévérants. Un peuple où ses représentants ne peuvent pas mettre trop de calme et de lenteurs dans leurs délibérations, ni trop d'inflexibilité dans leurs déterminations. Hésitez avant de résoudre; après l'avoir fait, persistez. Le rappel de l'acte d'union doit être demandé parce que c'est le vœu du peuple formé dans ses requêtes de 1822 et 1836; parce qu'a part l'injustice de ses dispositions, le principe en est stupidement vicieux en plaçant sous une seule législature un si vaste territoire qu'il ne peut être assez bien connu pour que les représentants décident en connaissance de cause de l'importance relative des améliorations locales demandées de toutes parts, des allégués contradictoires des populations sur une grande variété de mesures; et pourtant dans les pays nouveaux, dont les besoins grandissent et varient incessamment avec le rapide accroissement de la population et des défrichements, la masse des travaux parlementaires se rapporte à des mesures de détails qui exigent une profonde connaissance des besoins et des ressources de toutes ces localités. Aussi, depuis l'union, les hommes les plus éclairés, les plus dignes du titre et des fonctions de législateurs s'abstiennent-ils presque constamment de voter, ceux du Bas-Canada quand il est question de mesures qui concernent le Haut-Canada, et réciproquement ceux de cette province quand il s'agit de mesures qui concernent celle-ci. Cela est juste et prouve la folie de cette union législative. Mais ce qui est juste pour les esprits honnêtes et élevés, ne le paraît pas toujours à des hommes étroits et égoïstes, et trop souvent ce seront des médiocrités passionnées et présomptueuses qui passeront des lois pour les

sections de la province unie dont elle ne connaîtra ni la jurisprudence antérieure, ni la condition sociale, ni les désirs actuels. Aussi, la législation indigeste et précipitée des dernières années est-elle un chaos sans liaison, sans durée, variant d'une session à l'autre à ce degré que si ce mal continue avec celui de la tardive distribution des statuts, le mépris de la loi deviendra général par l'impossibilité de la lire avant qu'elle soit changée. Depuis l'union la représentation est diminuée de près de moitié, et les impôts sont plus que redoublés. Ceux qui la demandaient prophétisaient pour elle un résultat inverse, disant qu'elle donnerait plus de force et d'autorité à la représentation, diminuerait grandement les dépenses et par là allégerait le commerce du poids des taxes qu'il portait. Prophètes trompeurs et trompés, ont-ils à s'approprier de leur sagacité? Leur commerce est-il bien mieux encouragé, bien plus brillant sous la protection du tarif de dix à vingt pour cent, que sous celui du tarif de deux à dix par cent?

Comment se fait-il donc qu'un acte qui a fait du mal à tout le monde, à ceux qui l'ont demandé, à ceux qui l'ont repoussé; contre lequel le blâme et le mécontentement sont universels dans le Bas-Canada; ne trouve pas dans l'enceinte législative une voix, une seule voix qui fasse écho aux plaintes presque incessantes qui sont entendues au-dehors. C'est que quelques hommes sous tous autres rapports d'un grand mérite, les libéraux du Haut-Canada avec ceux du Bas-Canada doivent agir de concert, réduits au désespoir par les injustices de la faction tory, du family compact, se sont trompés, ont demandé l'intervention du parlement anglais en faveur de cette fatale Union, imaginant qu'ils l'obtiendraient à des conditions équitables, et que réunis aux patriotes du Bas-Canada, ils assureraient à la province unie un gouvernement juste et libéral tel que les provinces séparées ne l'avaient jamais connu.

Sous l'angoisse de leurs souffrances, ils oublièrent ce principe de stricte morale, de ne pas faire à autrui ce que nous ne voudrions pas que l'on fit contre nous. Contrairement à nos vœux qu'ils n'ignoraient pas, ils demandèrent à une puissance dont l'intervention n'avait jamais eu lieu pour diminuer les libertés coloniales, qu'elle voulût bien agrandir les leurs. Ils ont été trompés dans leur attente. L'on s'est appuyé de leur demande pour intervenir, mais l'on n'a pas pris conseil que des préventions aristocratiques anglaises pour régler l'étroite mesure de liberté restreinte qu'on leur accordait. Ces vieilles sociétés européennes héritières de monopoles politiques en faveur d'un petit nombre de privilégiés, entourés par une immense majorité de prolétaires, ont des préjugés à coup sûr, des besoins peut être de gouvernements absolus ou aristocratiques fortement constitués. Dans la jeune Amérique, où les populations entières peuvent être propriétaires, où les substitutions n'ont pas été établies de fortunes héréditaires, où chacun commence la sienne et avec un travail modéré peut s'assurer une médiocre aisance, l'on a des instincts et des besoins d'institutions démocratiques. De là l'enseignement, que l'on doit toujours craindre et ne jamais demander l'intervention de la métropole. L'histoire des treize colonies séparées leur donnait les avertissements les plus clairs sur les dangers de leur démarche. Néanmoins eux seuls (jamais les tories) pourront et voudront nous aider à faire cesser nos communes misères dès qu'ils auront reconnu la déception pratiquée contre eux. Ils ont cru de bonne foi que le gouvernement responsable donnerait tous les mêmes avantages que nous cherchions à obtenir par la demande de deux chambres électives. Pour faire cette demande nous avions l'exemple de quelques-unes des anciennes colonies, dont les heureux et libres citoyens ne reçurent jamais un gouverneur d'Angleterre, mais les élurent tous, ainsi que les membres des deux chambres, les shérifs, et les magistrats de tout grade. En demandant un ordre de choses qui avait existé, nous savions ce que nous demandions. En recevant le gouvernement responsable avec tant d'allégresse nous ne savons guères ce que nous avons reçu. Les colons ont cru que c'était cette pleine responsabilité qui plus d'une fois en Angleterre a forcé le souverain à recevoir pour ministres, ceux que dans d'autres temps il avait dit être les ennemis de sa couronne ou qu'avec pleurs et désespoir il avait refusé de recevoir comme tels: Mais bientôt les ministres ont dit que dans une colonie cette responsabilité n'était pas tout-à-fait la même que dans une métropole. Ils ont dit ce qu'elle n'était pas et ils n'ont pas dit ce qu'elle était. Elle est donc une énigme interprétée diversement par celui qui l'offre et par celui qui la reçoit: des lors, une source fertile de malentendus, de plaintes et de récriminations entre les gouverneurs et les représentants. Pour les électeurs dans tout le pays, elle doit être ce que la chambre d'assemblées l'a définie. Elle a, pendant un trop court intervalle, heureusement fonctionné sous sir Charles Bagot, elle a cessé de le faire depuis. Son successeur, bientôt après son arrivée, écrivit qu'il y avait antagonisme entre lui et des ministres qui avaient l'appui et la confiance d'une grande majorité des représentants. Il eut des affidés secrets. Sur l'avis de personnes irresponsables, il donna des emplois sans con-

CONDITIONS D'ABONNEMENT. (Payable d'avance.)

Abonnement au Journal semi-hebdomadaire seul, £1
Abonnement à l'Album Mensuel Littéraire et Musical, £1
Aux deux publications réunies, £1 10
Tout Instituteur s'abonnant et payant l'année entière, moitié prix que ci-dessus

PRIX DES ANNONCES.
Six lignes et au-dessous, première insertion, 2s. 6
Dix lignes et au-dessous, première insertion, 3s. 6
Au-dessus par lignes, 4s. 6
Toute insertion subséquente, le quart du prix 4d. (Afranchir les lettres.)